



Expertise contradictoire concernant dégât des eaux

Par Odin

Bonjour
Nous sommes locataire, suite à dégât des eaux
Dans une résidence de 4 appartement s
Le voisin du dessous à eux des infiltrations
Chez lui et aucun signe de dégât chez moi

Cela ce passait début mai, j ai fait faire une recherche de fuite ras

Le propriétaire a fait de meme pour l immeuble

Ras

Ce jour le propriétaire veut mettre en place
Une expertise contradictoire '

Est ce légal
Merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le propriétaire veut savoir d'où viennent ces infiltrations, et c'est tout à fait légal.
C'est d'ailleurs une obligation de sa part de fournir un logement décent à ses locataires.

Une fuite peut être bien cachée dans des canalisations encastrées ou autre fissure sous des meubles.
L'eau peut couler dans des gaines ou des cloisons sans que vous n'ayez rien vu.

Par cgravedoctor

Oui, c'est légal et c'est une pratique habituelle. Que craignez vous ? Si vous avez une crainte particulière par rapport au déroulement de cette expertise vous pouvez l'exprimer ici.

Dans tous les cas vous avez le droit d'être informé des modalités de l'expertise, d'être présent, d'être accompagné par votre propre expert (par exemple celui de votre assurance habitation). Si vous avez fait une recherche de fuite, produisez le rapport fourni par le prestataire.

Vous pouvez contacter votre assurance pour avoir ses conseils.